



HAL
open science

Un développement singulier pour des peuples pluriels: du localisme de la lutte pour la reconnaissance à la mondialisation d'une cause. (Axe II, Symposium 8)

Raphaëlle Parizet

► To cite this version:

Raphaëlle Parizet. Un développement singulier pour des peuples pluriels: du localisme de la lutte pour la reconnaissance à la mondialisation d'une cause. (Axe II, Symposium 8): Le cas du Chiapas au Mexique. Independencias - Dependencias - Interdependencias VI Congreso CEISAL 2010, Jun 2010, Toulouse, France. halshs-00502224

HAL Id: halshs-00502224

<https://shs.hal.science/halshs-00502224>

Submitted on 19 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un développement singulier pour des peuples pluriels: du localisme de la lutte pour la reconnaissance à la mondialisation d'une cause. Le cas du Chiapas au Mexique.

**Ce travail fait l'objet de recherches actuellement en cours.
Merci de ne pas citer l'auteur.**

Article ayant fait l'objet d'une communication à l'occasion du VI Congrès du CEISAL Indépendances - Dépendances – Interdépendances- juin/juillet 2010, Toulouse.

Auteur

First name/Last name: **Raphaëlle PARIZET**
Status : PhD Student
Area/Discipline : Political Science
Institution : CERAPS (UMR 8026), Lille 2
Contact : <http://ceraps.univ-lille2.fr/>
raphaelle.parizet@gmail.com

Mots clefs:

Sociologie du développement, sociologie de l'action publique, politiques publiques, politiques de reconnaissance, diffusion des normes internationales, minorités, peuples autochtones, Indiens, Mexique, Chiapas.

Abstract

« La doxa est un point de vue particulier; le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel », (BOURDIEU, 1994).

Dans une acception largement consensuelle, le développement est associé à la notion capitaliste du progrès. À travers ce discours global dominant, des minorités peu visibles et désignées sous la terminologie d'« ethnies », « groupes » ou « minorités ethniques », mènent une action en faveur de leur reconnaissance en qualité de « peuples autochtones ». Pourtant, la dimension universaliste du développement, retrouvée dans les programmes des agences internationales, s'oppose à la spécificité, voire au localisme de ces « peuples autochtones ». La lutte de ces derniers pour leur reconnaissance semble questionner l'ordre libéral mondialisé et proposer des alternatives des rapports sociaux notamment dans la question du droit à une génération future et la notion d'un bien-être renouvelé. L'amnésie de l'existence de systèmes fondés sur d'autres éléments que la valeur économique reflète l'absence de prise en compte de paramètres spécifiques à certains groupes sociaux.

Au Mexique, l'entrée en vigueur du Traité de Libre Échange (ALENA) a profondément affecté les populations autochtones notamment les petits producteurs de l'État du Chiapas. L'opposition retrouvée, à travers le mouvement révolutionnaire zapatiste à la fin des années 90, en témoigne. Paradoxalement aujourd'hui, la mobilisation des communautés chiapanèques puise une grande partie de la force de sa reconnaissance à travers la vision globale du développement.

À partir de ce terrain, nous envisagerons la flexibilité, l'adaptation possible du développement, en somme la capacité des acteurs impliqués d'infléchir la norme dominante.

Abstract (spanish version)

Un desarrollo singular para unos pueblos plurales: del localismo de la lucha por el reconocimiento a la globalización de una causa. El caso de Chiapas en México.

“La doxa es un punto de vista particular; el punto de vista de los dominantes, que se presenta y se impone como punto de vista universal”, (BOURDIEU, 1994).

Según una acepción ampliamente consensual, se asocia el desarrollo a la noción capitalista del progreso. A través de este discurso global dominante, minorías poco visibles y designadas bajo la terminología de “etnias”, “grupos” o “minorías étnicas”, conducen una acción en favor de su reconocimiento en calidad de “pueblos indígenas”. Sin embargo, la dimensión universalista del desarrollo, que se encuentra en los programas de las agencias internacionales, se opone a la especificidad, al localismo de estos “pueblos indígenas”. Parece que la lucha de estos últimos por su reconocimiento cuestiona el orden liberal globalizado y propone alternativas en las relaciones sociales en especial en cuanto al cuestionamiento sobre el derecho a una generación futura y la noción de un bien-estar renovado. La amnesia de la existencia de sistemas fundados sobre elementos distintos al valor económico refleja la ausencia de toma en cuenta de parámetros específicos a algunos grupos sociales.

En México, la entrada en vigor del Tratado de Libre Comercio impactó profundamente a las poblaciones indígenas, en especial a los pequeños productores del Estado de Chiapas. La oposición renovada, a través del movimiento revolucionario zapatista a finales de los 90, lo demuestra. En cambio, hoy en día, la movilización de las comunidades chiapanecas saca fuerzas en gran medida de la visión global del desarrollo.

A partir de este campo de investigación, contemplaremos la flexibilidad, la transgresión, la adaptación posible del desarrollo, en resumidas cuentas, la capacidad de los actores implicados de replantear la norma dominante.

Du développement en général à l'autochtonie en particulier

« *Ils nous enlèvent nos terres et sur celles-ci avec eux comme patrons, nous édifions des aéroports mais jamais nous ne voyagerons en avion. Nous construisons des autoroutes mais jamais nous n'aurons de voiture. [...] Nous édifions des centres commerciaux mais jamais nous n'aurons d'argent pour y faire nos courses. Nous construisons des zones urbaines avec tous les services mais nous les verrons uniquement de loin. [...] En résumé, nous édifions un monde qui nous exclut, un monde qui jamais ne nous acceptera mais qui, cependant, n'existerait pas sans nous¹ ».*

La dimension universaliste du développement s'oppose sur un plan à la fois théorique et empirique à la spécificité des « peuples autochtones ». Cet aspect invite à nous interroger sur leur singularité ou leur pluralité. Les agences internationales en catégorisant un ensemble de population sous une dénomination commune « peuples autochtones » adoptent une vision globalisante de réalités complexes et endémiques propres aux indigènes² ou autochtones³

Aujourd'hui, face cette conception universaliste, de nombreuses résistances socioculturelles se manifestent. Au Mexique, le Traité de Libre Échange (TLC) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique et le Plan Puebla Panama (PPP) rebaptisé Projet Mésoamérique (PM) ont profondément affecté les populations autochtones notamment celles de l'État du Chiapas. La révolte zapatiste et les mobilisations autochtones paysannes en marge de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale⁴ (EZLN) témoignent du lien entre une action publique globalisante et le sort des peuples autochtones de la région. Pourtant, aujourd'hui, la mobilisation des communautés chiapanèques puise une grande partie de sa force dans la reconnaissance de sa population à travers cette représentation du développement.

Ce postulat de départ nous invite à un questionnement : le développement est-il compatible avec l'autochtonie ? Quelle place finalement pour l'autochtonie dans le paradigme général du développement ? Les pratiques du développement imposent-elles une recomposition des structures autochtones ?

Les intentions internationales sont véhiculées par des institutions qui incarnent une certaine *doxa*, le « *point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel⁵* ». Sur la scène internationale, c'est le Programme des

¹. Discours prononcé par le Sous-commandant Marcos, EZLN, Mexico D.F., Institut Polytechnique, 16 mars 2001.

². Du latin, *indigena*, de *indi* ou *endu*, « à l'intérieur », « dans le pays », et *gena*, « né », « engendré ».

³. Du grec, *autos*, « même » et *kthôn*, « terre ». Les termes « indigène » et « autochtone » seront employés indistinctement.

⁴. *Ejército Zapatista de Liberación Nacional*.

⁵. BOURDIEU, Pierre, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 129.

Nations Unies pour le Développement (PNUD), créé en 1966⁶, qui symbolise le mieux l'ambition universaliste de ce point de vue. Sur la scène nationale, au Mexique, avec l'arrivée au pouvoir du Parti d'Action Nationale⁷ (PAN), le concept du développement onusien est introduit par la première publication du Rapport National sur le Développement Humain du PNUD en 2002⁸, et par la mise en place de la Commission Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones⁹ (CDI). Aujourd'hui, le PNUD inscrit sa perception de l'autochtonie dans la lignée du Rapport Cobo¹⁰, tout comme l'OIT¹¹ ou la Banque mondiale, en retenant le critère d'auto-identification comme essentiel¹². L'instance gouvernementale mexicaine en charge de la question autochtone, la CDI, reprend les éléments constitutionnels¹³ de la définition de l'autochtonie tout en précisant : « *le terme de "Peuple autochtone" est toujours en discussion tant au niveau juridique, politique et social*¹⁴ ».

À travers ces premières considérations, quatre hypothèses dominent notre réflexion :

- Les pouvoirs publics mobilisent le projet de développement dans le cadre de débats nationaux : il s'agit, au delà de la légitimation de ce seul enjeu, de légitimer l'action publique étatique à travers un programme international.
- Le prisme technique du développement est saisi par les acteurs publics car il permet à la fois une définition de l'autochtonie et une dépolitisation de la question autochtone.
- L'activité agricole est un espace que les acteurs autochtones investissent afin de s'appropriier les nouvelles normes du projet de développement.
- Alors que les effets de ces politiques modifient substantiellement l'organisation traditionnelle des communautés, son appropriation par ces dernières se présente comme une nouvelle ressource pour la reconnaissance de l'autochtonie.

⁶. A/RES/2029.

⁷. *Partido de Acción Nacional. Pendant plus de 70 ans le PRI a exercé une mainmise sur le pouvoir et s'est converti en parti d'État.*

⁸. PNUD, *Informe sobre Desarrollo Humano México 2002*, México D.F., PNUD, 2002, 146 p.

⁹. *Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas.*

¹⁰. E/CN.4/Sub.2/1986/7, de 1986 et add 1-4.

¹¹. Organisation Internationale du Travail.

¹². « *Les expressions "peuples autochtones", minorités ethniques autochtones, et "groupes tribaux" sont utilisées pour décrire des groupes sociaux qui partagent des caractères analogues, c'est-à-dire une identité sociale et culturelle distincte de celle des groupes dominants de la société.* ». UNDP, *UNDP and Indigenous Peoples: A Practice Note on Engagement*, New York, UNDP, 2001.

¹³. Article 2, Constitution des États-Unis du Mexique, « *descendants de populations qui habitent le territoire actuel du pays issu de la colonisation qui conservent leurs propres institutions sociales, économiques, culturelles et politiques ou une partie d'entre elles* ».

¹⁴. <<http://www.cdi.gob.mx>>.

Sociologie du développement, transfert des politiques et autochtonie

Dans une perspective constructiviste¹⁵, nous nous proposons, d'envisager la sociologie du développement à travers les interactions entre action publique et autochtonie en mobilisant principalement sociologie des agents et sociologie de l'action.

La sociologie des transferts de modèles d'action publique (*policy transfer*¹⁶) nous permettra d'envisager les logiques qui accompagnent l'importation du projet de développement onusien à l'échelle du Mexique à l'endroit des peuples autochtones¹⁷. Dans ce cadre, nous mobiliserons l'approche du nouvel institutionnalisme sociologique afin de mettre en exergue la sociogenèse des institutions, les configurations institutionnelles et organisationnelles ainsi que les représentations dominantes et partagées¹⁸. Pour compléter cette première approche, nous ferons appel à la sociologie des agents, acteurs du transfert¹⁹. En fonction de ses cadres d'interprétation et des influences dont il fait l'objet, chacun d'eux a en effet sa propre perception des problèmes, sa propre conception des objectifs du transfert, ainsi que sa propre interprétation de la solution envisagée²⁰.

Nous porterons une attention particulière aux deux dimensions qui caractérisent la question du développement des peuples autochtones au Mexique :

- Une considération internationale : à travers la mise en place d'un « Agenda Chiapas-ONU » qui ambitionne l'application des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)²¹ et l'ouverture en octobre 2008 d'un bureau local du PNUD à San Cristobal de las Casas qui traduit une volonté d'institutionnalisation du développement au plus proche du terrain et des acteurs.

¹⁵. Nous envisageons l'approche constructiviste comme un « cadre de référence » permettant dans une posture anti-essentialiste de prendre en compte les « processus sociaux » et les « savoirs pratiques » du terrain. Dans l'ordre des références : MUCCHIELLI, Alex, « Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains », *Recherches qualitatives et production de savoirs, Recherches qualitatives*, Hors-série « Les Actes », n°1, p. 41-60 et KEUCHEYAN, Razmig, « L'imagination constructiviste. Une enquête au centre de sociologie de l'innovation », *L'année sociologique*, vol. 58, 2008 (2), p. 409-434.

¹⁶. BENNETT, Colin J., « What is Policy Convergence and What Causes it? », *British Journal of Political Science*, vol. 21, n°2, 1991, p. 215-233 ; DELPEUCH, Thierry, « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies », *Critique internationale*, n°43, 2009, p. 153-165 et « La coopération internationale au prisme du courant de recherche 'droit et développement' », *Droit et Société*, n°62, 2006, p. 119-175 ; DOLOWITZ, David P. et MARSH, David, « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy Making. », *Governance*, vol. 13, n°1, 2000, p. 5-23 et « Who Learns What from Whom: a Review of the Policy Transfer Literature », *Political Studies*, vol. 44, n°2, 1996, p. 343-357.

¹⁷. Il convient de rappeler que cette étude s'inscrit dans une démarche plus longue d'un travail en cours, nous proposons donc des résultats intermédiaires.

¹⁸. WOLMAN, Harold et PAGE, Ed, « Policy Transfer among Local Governments: An Information Theory Approach », *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, octobre 2002, vol. 15, n°4, p. 477-501.

¹⁹. STONE, Diane, « Transfer agents and global networks in the 'transnationalization' of policy », *Journal of European Public Policy*, vol. 11, issue 3, Budapest, Hungary, Centre for Policy Studies, Central European University, June 2004, p. 550.

²⁰. WOLMAN, Harold et PAGE, Ed, *Ibid*, p. 477-501.

²¹. À ce titre, nous observons que l'État du Chiapas a créé un slogan « La Constitution du Chiapas, la première à inclure les obligations de réalisation des OMD de l'ONU ».

- Et une focale nationale : par un projet commun au PNUD et à la CDI intitulé *Proyecto CDI-PNUD 0047120, Pueblos Indígenas de México : Por una cultura de la información*²², et les projets de développement économique tels le TLC et le PPP.

À travers ces considérations, notre démarche empirique repose sur la direction d'entretiens semi-directifs²³ auprès du PNUD, comme instance internationale, et la CDI, comme instance gouvernementale. Pour chacune de ces institutions, ces entretiens ont été réalisés à la fois auprès d'acteurs en charge d'études et de chargés de projets opérationnels. Ces derniers seront complétés par des observations participantes *in situ* notamment lors des réunions de travail au PNUD (siège Mexico et bureau de San Cristobal de las Casas) et CDI-PNUD, puis par l'analyse des documents de travail. Ces éléments seront mis en perspective avec les entretiens conduits auprès des acteurs autochtones et les observations réalisées au sein de communautés tseltales dans la région nord du Chiapas.

Pour répondre à notre questionnement, nous envisagerons, dans un premier temps, l'usage des catégories savantes associées au développement pour définir l'autochtonie. Puis, les enjeux de la dépolitisation de la question autochtone à travers le prisme du développement. Nous reviendrons alors sur l'activité agricole, secteur particulièrement privilégié par les acteurs pour s'approprier ces nouvelles normes. Nous mettrons ensuite en perspective les effets du projet de développement sur les structures locales autochtones. Enfin, le développement sera considéré comme une nouvelle ressource mobilisée afin de porter l'autochtonie et la question de sa reconnaissance au-delà des seuls cadres étatiques.

Des catégories savantes du développement pour définir l'autochtonie

Si les enjeux du développement ont été saisis et définis par les agences internationales comme le PNUD, ils ne s'accompagnent pas, notamment sur la question autochtone, des mécanismes communs d'identification des destinataires.

²². Peuples Autochtones du Mexique : pour une culture de l'information. A l'avenir nous désignerons ce projet sous le nom de *Pour une culture de l'information* <<http://www.cdi.gob.mx/pnud/>>.

²³. Une précision méthodologique s'impose : nous n'avons pas pu rencontrer évidemment la totalité des acteurs impliqués les programmes de développement.

La définition de l'autochtonie ne fait pas l'objet d'un consensus : en témoigne la confusion sémantique qui se joue dans les arènes onusiennes. Le Groupe de travail GTPA²⁴ fait référence aux *populations autochtones*. Pourtant, l'usage a imposé l'expression « peuples autochtones », c'est d'ailleurs ce terme qui sera consacré lors de la Déclaration des Peuples Autochtones des Nations Unies²⁵, après plus de 20 ans de négociations. Pourtant, paradoxalement, les Nations Unies mettent en place l'Année²⁶ (1993) et la Décennie²⁷ (1994-2004) et la Deuxième Décennie²⁸ (2005-2015) internationales des *populations autochtones*.

En conséquence, la question du transfert des programmes onusiens du développement est étroitement liée à une action de définition des États des acteurs autochtones. Ce phénomène confère aux États une certaine liberté dans les politiques concernant l'autochtonie. À ce titre, l'État mexicain a longtemps résisté en retenant les expressions « populations », « groupes d'individus », « entités d'intérêt public²⁹ », « communautés » autochtones. En effet, la terminologie « peuple » en Droit international³⁰ implique le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes de la Charte des Nations Unies de 1945. La résistance de l'appareil étatique à employer la notion de « peuples » n'est pas sans rappeler le contrôle disciplinaire de l'espace social³¹ de Foucault³².

Le transfert du développement onusien s'inscrit dans des enjeux de domination et se heurte à des problèmes de légitimation³³. Leur analyse permettra de comprendre comment se fonde un accord entre les acteurs sociaux et ce qui donne une valeur à une pratique donnée.

À cette étape de notre recherche, nous identifions l'usage aux niveaux international et gouvernemental des catégories savantes du développement comme un outil de définition de l'autochtonie. Dans la tendance à la scientification des pratiques politiques³⁴, la science devient un outil d'éclairage pour le choix des gestionnaires publics, un savoir

²⁴. Groupe de travail sur les populations autochtones.

²⁵. A/RES/61/295.

²⁶. A/RES/45/164.

²⁷. A/RES/48/163.

²⁸. A/RES/60/270.

²⁹. La réforme constitutionnelle de 2001 ne reconnaît pas la personnalité morale des peuples autochtones: les communautés autochtones ne sont que des entités d'intérêt public qui jouissent d'un simple traitement préférentiel.

³⁰. Pour une analyse en droit international : CHARPENTIER, Jean, « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit international positif », *Revue Québécoise de Droit International*, vol. 2, 1985, p. 195-213.

³¹. Ce choix sémantique s'explique car la « population » renvoie à un État donné alors que le « peuple » se réfère à une communauté d'appartenance sans pour autant impliquer l'existence d'un État.

³². BELLIER, Irène, « Le développement et les peuples autochtones : conflits de savoirs et enjeux de nouvelles pratiques politiques », in GERONIMI, Vincent *et al.*, *Savoirs et politiques de développement, Questions en débat à l'aube du XXI^e siècle*, GEMDEV, Paris, Editions Karthala, 2008, p. 138.

³³. Dans la perspective de Jacques Lagroye, la légitimation est une « démonstration d'une aptitude à assurer le triomphe des valeurs ». LAGROYE, Jacques, « La légitimation » in GRAWITZ, Madeleine et LECA, Jean (dir.), *Traité de science politique*, vol. 1, 1985, p. 395-467, p. 400.

« stratégiquement utilisable³⁵ ». Ce constat peut être rapproché de l'assimilation foucauldienne des sciences à une nouvelle technologie politique³⁶.

La multitude d'indicateurs³⁷ témoigne de la volonté de rationaliser le développement à des fins de légitimation³⁸. La transposition³⁹ de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) en IDH-Peuples Autochtones (IDH-PA) permet un transfert de capital onusien de ressources et de légitimité. Pourtant, la CDI envisage cette question sous l'angle du *retard social* à travers un Indicateur de Retard Social (IRS) composé du déficit en éducation, infrastructures sociales de base, conditions de vie, qui permettrait d'identifier les brèches et les retards sociaux. Si les éléments composites de l'indicateur reprennent largement ceux de l'IDH, le paradigme cognitif véhiculé par l'IRS suppose que seules les populations autochtones sont sujettes à un retard social : en effet, cet indice n'est construit et appliqué qu'à cette population⁴⁰. Dans ce cadre, la CDI semble résister à l'évolution du paradigme sur le développement⁴¹ qui propose de s'éloigner des conditions matérielles. Les logiques de cette résistance de l'appareil étatique mexicain s'inscrivent dans le cadre d'un État libéral et marquent la légitimation d'un modèle de société sur l'autochtonie.

L'usage des catégories savantes semblent enfermer les populations dans des définitions qui finalement s'apparentent à des artefacts éloignés de réalités observables sur le terrain. Il s'agit donc de mettre en perspective les enjeux de cette approche technicienne des catégories savantes.

Un développement technique pour dépolitiser l'autochtonie

Le modèle de développement onusien est doté d'un fort capital de légitimité : investi par les acteurs gouvernementaux, il devient une ressource pour l'action publique engagée. En effet, l'arrivée du Président Fox au pouvoir coïncide avec la mobilisation de ce concept dans la politique publique. Succédant au PRI qui avait exercé une mainmise sur le pouvoir pendant plus de 70 ans, il s'agissait pour le parti nouvellement élu, d'asseoir son pouvoir sur de

³⁴. HABERMAS, Jürgen, « Scientification de la politique et opinion publique », in *La Technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973, p 97 et s.

³⁵. HABERMAS, Jürgen, *Op. Cit.* p 128.

³⁶. FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits : 1954-1988, Tome 4, 1980-1988*, Paris, Gallimard, p. 828.

³⁷. Cette multiplicité d'indicateurs révèle une inflation d'indicateurs concernant les populations autochtones. À ce titre, nous identifions l'Indice de Marginalisation du Conseil National de la Population (CONAPO), l'Indice de Retard Social (IRS) de la CDI, l'Indice de Bien-être de l'INEGI, l'Indice de Retard Social du Conseil National d'évaluation de la Politique de Développement Social (CONEVAL), l'Indicateur de Développement Humain des Peuples Autochtones (IDH-PA).

³⁸. « *Les systèmes organisationnels reflètent davantage les mythes de leur environnement institutionnel plutôt que les des demandes des secteurs visés* ». MEYER, John W. et ROWAN, Brian, *Op. Cit.*, p. 341.

³⁹. Lancé par le PNUD, il a été mis en place conjointement avec la CDI.

⁴⁰. CDI, *Indices de Rezago Social de los Pueblos Indígenas*, CDI, Document interne, 2006.

⁴¹. La mise en place d'un tel indicateur influencé par les théories de l'économiste Amartya Sen, l'IDH, révisé les paradigmes de développement jusque là adoptés surtout en termes de possessions de biens.

nouvelles légitimités notamment internationales. La saisie de l'enjeu de développement s'illustre à travers deux dimensions. L'une internationale avec la première publication du Rapport sur le Développement humain en 2002 sollicité par la SEDESOL (Ministère du Développement social) au PNUD. La seconde nationale, le gouvernement mexicain entreprend une réforme complète de l'institution en charge de la politique indigéniste⁴² : l'Institut National Indigéniste, largement associée au PRI, devient la Commission Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones (CDI).

Outre, les enjeux de légitimation d'un parti nouvellement élu, le recours au modèle de développement onusien appuie la politique publique mexicaine à travers deux dimensions. Les critères onusiens et l'inscription dans les positions internationales⁴³ suffisent à ce que l'action publique fasse l'objet d'une évaluation positive *ex ante* quels qu'en soient les résultats : « *Organizations are driven to incorporate the practices and procedures defined by prevailing rationalized concepts of organizational work and institutionalized in society. Organizations that do so increase their legitimacy and their survival prospects, independent of the immediate efficacy of the acquired practices and procedures*⁴⁴ ». Par ailleurs, nous observons une forme de neutralisation de la politique publique caractérisée par l'approche technicienne du développement et la neutralité associée aux modèles onusiens.

Dès lors, nous assistons à une forme de dépolitisation de la question autochtone à travers le prisme technique du développement. Les institutions nationales semblent s'approprier ce dernier afin de neutraliser la question autochtone largement exacerbée par les tensions politiques au Mexique plus particulièrement sur la fin du dernier sexennat du PRI marqué par le soulèvement de l'EZLN.

Au sein des projets de développement, cette dépolitisation s'illustre également à travers des dispositifs participatifs institutionnels qui mettent en place des porteurs d'enjeux

⁴². Pour des précisions sur la réforme de l'INI, voir *Consulta Nacional sobre Pueblos Indígenas, Políticas Públicas y Reforma Institucional, Informe General de Resultados de Propuestas Nacionales*, México, D. F., 30 de Septiembre del 2002, Presidencia de la República, ORDPI, Secretaría de Desarrollo social, 13 p.; « Débat » à la fin de l'article ALDAZ HERNÁNDEZ, Humberto, « La política indígena estatal en México », in ROSENBERGER, Markus et PAJUELO TEVES, Ramón. (dir.), *Políticas indígenas estatales en los Andes y Mesoamérica. Avances, problemas, desafíos: un intercambio de experiencias*, Lima, Fundación Konrad Adenauer, 2007, p. 35-83.

⁴³. DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant G., « Legitimizing the New Legal Orthodoxy », in DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant G. (éd.) *Global Prescription. The Production, Exportation, and Importation of a New Legal Orthodoxy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2002, p. 306-334 et EVANS, Mark (dir.), *Policy Transfer in Global Perspective*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 10-43.

⁴⁴. MEYER, John W. et ROWAN, Brian, « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », *The American Journal of Sociology*, vol. 83, n°2, septembre 1977, p. 340.

autochtones ou encore de « courtiers locaux du développement⁴⁵ ». À ce titre, la CDI⁴⁶ a convoqué le projet *Liderazgos Emergentes* et le PNUD, des « Stratégies de formation et de renforcement pour la participation politique des leaders autochtones féminins⁴⁷ ». « Le bilinguisme, l'alphabétisme et la maîtrise de techniques spécifiques » sont identifiés⁴⁸ comme les « critères de départ »⁴⁹. Dans cette perspective, seuls les individus dotés de prédispositions sociales pourront jouer le jeu de la CDI. Dans le cadre du PNUD, des profils hiérarchisés sont établis : leaders féminins ayant un « impact national et international », « impact moyen », « potentiels ». Cette vision hiérarchisée rend compte d'une logique définie : l'étendue du domaine d'action du leader détermine une « bonne » leader.

Les institutions nationales et internationales en mettant en place de nouveaux porteurs d'enjeux interviennent sur deux plans : la représentation de l'acteur autochtone et la dépolitisation de la question autochtone. Les institutions semblent constituer les leaders en fonction de critères prédéfinis : l'enjeu de représentation⁵⁰ des communautés autochtones est largement questionné par un tel processus. En outre, l'institutionnalisation des porteurs d'enjeux fait abstraction des aspects politisés de l'autochtonie : « *[Un des] effet[s] latent[s] de ces programmes résiderai[en]t [...] dans leur aspect de réducteur des tensions politiques, dans la mesure où les animateurs ne tentent pas de politiser les jeunes cadres dont ils ont la charge⁵¹* ».

En somme, l'autochtonie n'est plus politisée mais doit être « développée » : le projet de développement des peuples autochtones dépasserait les enjeux politiques locaux, régionaux voire. La dépolitisation du leadership autochtone, dans un État comme le Chiapas exacerbé par les tensions politiques et partisans (présence de l'EZLN, mais aussi celle des partis dans les communautés) n'est pas sans effet sur l'autochtonie en général.

⁴⁵. OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre et BIERCHENK Thomas, « Les courtiers locaux du développement », *Le bulletin de l'APAD*, n°5, 4 juin 2008 et OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *Anthropologie et développement : Essai de socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, 221 p.

⁴⁶. En coordination avec Semarnat, Indesol, Inali, Imjuve, Impi, CGEIB Conapred, Unicef, PNUD, le programme universitaire México Nación Multicultural de la UNAM, Universidad Anáhuac, ainsi que les fondations E, New Venture et Leal.

⁴⁷. Dans le cadre du projet « Analyse de la participation politique des peuples autochtones dans la perspective du genre ».

⁴⁸. La première étape classique de ces programmes de mise en place de leaderships autochtones consiste à identifier des *profils* de leaders.

⁴⁹. CDI, Dirección de Fortalecimiento de Capacidades de los Indígenas (DFCI), Fortalecimiento de capacidades en materia de equidad de género entre la población indígena (2010), *Desarrollo Curricular manual metodológico*, 8 de febrero de 2008, <<http://www.cdi.gob.mx>>

⁵⁰. BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p. 3-24.

⁵¹. DENIEUIL, Pierre-Noël, « Représentations comparées et limites de la notion de participation suscitée en Afrique et en Amérique latine, la participation pour le développement, de Albert Meister », *Revue Tiers Monde*, n°195, juillet-septembre 2008, p. 647-659.

Outre la dépolitisation de l'autochtonie, l'aspect technique du développement permettrait son appropriation par les acteurs. Cette idée s'impose comme une exigence démocratique⁵², morale et pragmatique, nécessaire afin de rendre « valide » et légitime la mise à l'agenda du projet de politique publique de développement et d'assurer le succès de ces programmes. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire aux décideurs publics de laisser « une marge de manœuvre » aux destinataires. Cette observation n'est pas sans rappeler la perspective bourdieusienne : la politique publique existe parce que les destinataires ont les ressources et la capacité d'agir sur celle-ci. Nous ne pouvons concevoir le développement comme un seul ensemble de règles contraignant l'acteur autochtone : il s'agit de prendre la mesure des pratiques et des représentations qui ne sont pas des conséquences mécaniques de règles institutionnalisantes⁵³.

Sociogenèse de l'appropriation du développement par les acteurs autochtones à travers l'activité agricole

Alors que le président Fox propose de résoudre la question autochtone avec « une télé, une coccinelle Volkswagen, et un job dans une petite entreprise⁵⁴ », le Plan Puebla Panama⁵⁵ (PPP) vise à transformer la région du sud-ouest mexicain en faisant un « pont entre l'Amérique centrale et la Communauté économique nord-américaine »⁵⁶. Traduction politique des exigences notamment de la CEPAL et de la BID⁵⁷, ce corridor de développement néolibéral⁵⁸ entreprend une redistribution des activités⁵⁹ particulièrement en matière de tourisme et d'agriculture : son objectif est d'intégrer les habitants de la région, essentiellement des agriculteurs de subsistance.

⁵². BELLIER, Irène, *Op. Cit.* p. 139.

⁵³. FOSSIER, Arnaud et MONNET, Éric, « Les institutions, mode d'emploi », *Tracés, Revue de Sciences humaines [en ligne]*, n°17 « Que faire des institutions ? », 2009 (2), p. 15.

⁵⁴. LÓPEZ MONJARDÍN, Adriana, « La paciencia zapatista », *La Jornada, suplemento mensual*, n°46, fév. 2001.

⁵⁵. Lancé le 15 juin 2001 à l'occasion du Sommet extraordinaire du Mécanisme de dialogue et de concertation de Tuxtla entre les pays d'Amérique Centrale et le Mexique (région sud ouest), renommé Projet Mésoamérique à l'occasion de la Déclaration de Villahermosa, Tabasco.

⁵⁶. « *Queremos ser un puente, un puente entre Centroamérica y la Comunidad Económica de Norteamérica, el Tratado de Libre Comercio de Norteamérica* », Discours prononcé par le président Vicente Fox Quesada à l'occasion de la présentation du Plan Puebla Panamá, Mexico D.F., Los Pinos, 12 mars 2001. <www.fox.presidencia.gob.mx>

⁵⁷. Le document « Plan Puebla Panama: iniciativas mesoamericanas y proyectos » est réalisé conjointement avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et la Commission économique pour l'Amérique Latine des Nations unies (CEPAL), organisme subsidiaire des Nations Unies associé aux politiques de développement de la région Amérique latine et Caraïbes.

⁵⁸. E/CN.4/Sub.2/2002/NGO/12

⁵⁹. La modernisation et la construction d'infrastructures et de transport, la transformation de l'agriculture qui passe par la création de monocultures, l'incitation des transnationales à s'implanter en tant que *maquiladoras*, et la promotion du tourisme dans la région.

À ce titre, le volet « Agriculture⁶⁰ » du PPP propose une transformation complète de l'agriculture dite de subsistance propre à la région chiapanèque pour mettre en place de grandes monocultures au détriment de branches de production traditionnelle paysanne. La transformation proposée par le PPP passe par trois étapes : destruction des terrains communaux (*ejidos*) destinés à l'agriculture traditionnelle de subsistance ; militarisation des zones agricoles pour éviter la réappropriation des terres par l'EZLN ; passage d'une économie traditionnelle vivrière de subsistance à une agro industrie intensive tournée vers le marché (usages de pesticides et d'engrais chimiques).

L'objectivation de ces éléments n'est pas sans lien avec le Rapport sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones : son rapporteur spécial Rodolfo Stavenhagen qui souligne les conséquences de projets d'une telle ampleur :

« [...] la perte des territoires et terres traditionnels, l'expulsion, la migration et la réimplantation qui s'ensuit, l'épuisement des ressources nécessaires à la survie matérielle et culturelle, la destruction et la pollution de l'environnement traditionnel, la désorganisation sociale et communautaire, la détérioration à long terme de la santé et de la nutrition ainsi que, dans certains cas, la persécution et la violence⁶¹ ».

Les conséquences sociales sur les communautés sont donc apparentes : nous pourrions nous étendre sur les phénomènes de désagrégation des communautés (comme la migration des paysans) pour aboutir à un même constat d'une certaine déstructuration sociale. Cette situation révèle une inadéquation⁶² entre les objectifs proposés par une société et les moyens dont disposent les acteurs pour les atteindre. À ce titre, un de nos interviewé affirme :

« Les grandes entreprises, avec l'accord du gouvernement, vendent des produits chimiques pour que nous cultivions le maïs, le café, plus vite et mieux, et pourtant, nous nous retrouvons avec des terres sur lesquelles nous ne pouvons plus rien faire pousser. Ils veulent faire des bénéfices sur nos terres, et tuent nos terres. Nos terres sont notre travail⁶³ ».

Pourtant, malgré ces considérations, la culture chiapanèque a perduré : l'appropriation progressive des nouvelles normes de développement se fait à travers l'activité agricole. L'adaptation de la culture caféière en témoigne. Depuis plus de 20 ans, on assiste à l'émergence sur l'ensemble du territoire, d'organisations de petits producteurs⁶⁴ de café qui

⁶⁰. Le secteur touristique, indubitablement lié à la notion de développement, s'est implanté au Chiapas récemment en comparaison avec l'agriculture qui serait une pratique traditionnellement et culturellement connotée. En somme, ce qui nous intéresse, c'est l'objectivation de la réappropriation du développement dans un secteur d'activité préexistant à l'apparition des programmes internationaux au Chiapas.

⁶¹. E/CN.4/2003/90.

⁶². DURKHEIM, Émile, *Le suicide*, Paris, PUF, 1997 [1897], 463 p.

⁶³. Entretien réalisé auprès de jXel, 30 ans, le 4 janvier 2009, à Yochibha', communauté tsel'tale, région nord Chiapas.

⁶⁴. Soutenues par des universitaires, ingénieurs, ONG, Église.

développent eux-mêmes leur production⁶⁵. Les ambitions de ces regroupements autour des enjeux de développement agricole s'articulent en fonction d'une production durable (souci de protection de l'environnement), d'une production équitable (amélioration des conditions de vie des communautés) et d'une production responsable (dynamique d'autogestion de la production). Les petits producteurs autochtones de l'État du Chiapas bénéficient de la demande croissante de produits répondant aux critères de production durable et équitable principalement de la part de pays dits développés. Dans ce cadre, il est intéressant d'observer que les pratiques des agriculteurs autochtones se sont adaptées à une demande globale de produits écologiques en même temps qu'elles mettent en place des systèmes d'autogestion locale dans les communautés rurales.

Des acteurs intermédiaires, ONG et groupes religieux largement influencés par la théologie de la Libération, ont dynamisé cette nouvelle production en réponse à la demande globalisée tout en suivant les principes d'autogestion de la part des communautés autochtones.

Un exemple de regroupement d'acteurs autochtones, une coopérative agricole

Soutenue par la Mission Jésuite de Bachajón à travers le Centre des Droits Autochtones⁶⁶ (CEDIAC), la coopérative de café organique Ts'umbal Xitalhá réunit quelques 210 producteurs répartis en 24 communautés dans la région tseltale du nord Chiapas. D'autre part, la Mission de Bachajón est présente dans 560 communautés tseltales de cette région depuis 1958. En réaction aux mécanismes adoptés par la politique gouvernementale qui permettent l'expropriation des terres collectives, les jésuites, entreprennent par exemple la traduction de la Loi Agraire en tseltale ainsi que des processus de régularisation de titres de propriété terrienne. Il ne s'agit pas d'un cas isolé : comme le souligne Guillermo Trejo, de nombreux évêques et prêtres catholiques sont devenus d'actifs promoteurs du mouvement autochtone dans la région Amérique latine⁶⁷. Plus récemment, la Mission de Bachajón se saisit du problème des prix du café. En effet, les producteurs autochtones de la région se confrontent à la présence permanente de *coyotes* qui achètent le café au prix bas pour les revendre aux entreprises transnationales⁶⁸ dont l'implantation a été favorisée par le TLC et le PPP. L'ambition du projet intégral de développement proposé par la coopérative est la suivante : il s'agit pour les producteurs, en maîtrisant les différentes étapes de production, transformation et commercialisation du produit café de parvenir à une réappropriation des terres et donc de l'espace territorial.

⁶⁵. MOGUEL Patricia et SOTO-PINTO Lorena, « Tome café, tome conciencia: concepto, principios y ética de la cafecultura sustentable », *Ecofronteras* n°16, 2008, México, Ecosur, p. 18-21.

⁶⁶. Centro de Derechos Indígenas, A. C.

⁶⁷. TREJO, Guillermo, Religious Competition and Ethnic Mobilization in Latin America: Why Catholic Church Promotes Indigenous Movements in Mexico, *American Political Science Review*, vol. 103, n°3, Août 2009, p. 323-342.

⁶⁸. Cinq entreprises sont présentes dans la région du Chiapas à travers leurs filiales : Agroindustrias Unidas de México, S.A. (AMSA), filiale de Ecom Agroindustrial Corporation Ltd. ; BECAFISA, filiale de Volcafé Hoding Ltd., Coffee division de ED & F Man, entreprise suisse ; Exprogranos de México, filiale du Mercon Coffee Group, entreprise nicaraguayenne ; Exportadora de café California, filiale de Neumann Kaffee Gruppe, entreprise allemande, Cafés Tomari, entreprise mexicaine.

Dans une situation où les aspirations des acteurs autochtones se trouvent en décalage avec les normes sociales⁶⁹, finalement la « valeur travail » de l'activité agricole fait figure de dénominateur commun et rend compatibles autochtonie et développement. En effet, c'est à travers le collectif (valeurs partagées de travail et de solidarité), soutenu par des acteurs intermédiaires, que les autochtones parviennent à s'approprier le développement. En revanche, c'est davantage par le déploiement de nouveaux moyens de production (progrès technique) qu'est modifié le rapport entre les individus et entre les communautés.

L'impact du développement sur les structures locales autochtones ou l'émergence d'entrepreneurs de cause

L'appropriation collective est conditionnée à l'accès et l'accessibilité des individus au développement. L'écart entre les enjeux du développement et les schèmes socioculturels des acteurs autochtones semble être comblé par l'émergence d'entrepreneurs de causes au sein même des communautés. Dès lors, il s'agit de mettre en perspective la façon dont sont modifiées les structures locales par les dispositifs de développement. La pratique autochtone trouve sa source dans deux dimensions interdépendantes : d'une part un phénomène de regroupement collectif et de l'autre, l'apparition de nouvelles élites locales au sein des communautés. De ces interdépendances, émergent de véritables porteurs d'enjeux, liens entre la communauté et le développement.

Notre terrain nous révèle que ce sont les écarts entre accès et accessibilité du développement pour l'autochtonie qui sont à l'origine de l'émergence de nouvelles élites locales : certaines technologies sont aux mains de quelques familles, machines destinées au fourrage ou dépulpeuses de grain de café par exemple. Ces espaces entre l'accès (concrétisation matérielle absolue) et l'accessibilité (potentialité relative de concrétisation) peuvent être envisagés dans le sens de capacités⁷⁰ (*capabilities*). Or, les enjeux d'accès et d'accessibilité reposent sur des trajectoires individuelles et sur cette capacité des individus à atteindre ce développement.

De nouvelles dynamiques éloignées des structures historiquement construites apparaissent : l'investissement des acteurs dans les ressources liées au développement reconfigure la communauté en termes de responsabilités (1), représentativité (2) et légitimité (3).

⁶⁹. MERTON Robert K., *Social Theory and Social Structure*, 1968 [1949], New York, The Free Press, p. 163 et s.

⁷⁰. À savoir « l'étendue des possibilités réelles que possède un individu de faire et d'être », SEN, Amartya, *Repenser l'Inégalité*, Paris, Seuil, 2000, p. 27.

1) Nos observations au sein des communautés révèlent la disparité en termes d'accès aux ressources matérielles⁷¹. Ces relations de dépendances engendrent de nouvelles configurations sociales : celui qui « possède » le développement en termes matériels, en détenant la technologie, se voit en même temps investi d'une nouvelle responsabilité vis-à-vis des autres acteurs et devient finalement un porteur d'enjeu (*stakeholders*).

Dans cette relation de dépendance, s'exerce un pouvoir, qui peut s'envisager comme : « *une relation d'échange, donc réciproque, mais où les termes de l'échange sont plus favorables à l'une des parties en présence. C'est un rapport de force, dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre*⁷² ». En somme, les rapports de force nouvellement établis, s'articulent autour d'un individu doté de ressources matérielles, éloignés de la conception collective des communautés.

2) La question des prédispositions d'un individu en termes de ressources et de réseaux se pose. Le développement devient un nouvel enjeu du capital socio culturel de l'autochtonie : l'acteur qui serait doté du plus grand nombre de prédispositions à le comprendre en aurait aujourd'hui la maîtrise. L'accumulation de savoirs et de ressources sociales et matérielles devient un nouveau cadre d'action plus individuelle que collective. La question de la représentativité est donc fortement liée aux prédispositions d'un individu.

3) En investissant le développement, un acteur acquiert une fonction et un statut non sans lien avec les représentations méritocratiques. Outre les enjeux de la réalisation de soi et d'accumulation de savoirs liés au développement, la mobilité sociale ascendante introduit dans les communautés de nouveaux statuts qui ne s'inscrivent ni dans les schèmes historico-culturels, ni dans les hiérarchies communautaires de l'autochtonie au Chiapas. Sur ce point, un de nos interviewés déclare :

« Avant, ceux qui étaient respectés et en haut de la hiérarchie, étaient les personnes qui avaient une charge pour la communauté, maintenant, les personnes importantes sont celles qui se sont développées⁷³ ».

Dans la lignée de la typologie proposée par Jean-Pierre Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk⁷⁴, nous pouvons esquisser les réseaux d'appartenance de ces nouveaux acteurs au Chiapas. D'une part, les réseaux religieux largement liés en Amérique latine à la théologie de la Libération. La mobilisation de nombreux religieux en faveur de la cause autochtone dans l'État du Chiapas devient un réseau mobilisé par les acteurs qui se revendiquent d'une telle

⁷¹. L'existence d'une telle hétérogénéité autorise une lecture critique de la généralisation des données statistiques même désagrégées à l'échelle des autochtones.

⁷². CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, « Le pouvoir comme fondement de l'action organisée », in CHANLAT, Jean-François et SEGUIN Francine (Éd.), *L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique*, Paris, Gaëtan Morin, 1987, p. 377-396.

⁷³. Entretien réalisé auprès de Petul, 54 ans, le 24 janvier 2010, à Yochibha', communauté tselte, région nord Chiapas.

⁷⁴. OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *Op. Cit.*

appartenance religieuse. Les relations entretenues avec une église permettent de mobiliser les contacts liés au réseau social entretenu par les institutions religieuses aux niveaux local, régional et national. D'autre part, les leaders paysans. Les revendications liées à la terre laissent apparaître des leaders qui ont un rôle à la fois d'intermédiaires entre les pouvoirs publics, les ONG et les institutions internationales et deviennent en même temps des symboles pour la défense de la terre. Enfin, les cadres autochtones liés aux institutions nationales et internationales. Les projets de développement, comme nous l'avons évoqué, mettent en place des dispositifs participatifs desquels émanent des *leaders* autochtones. Interlocuteurs privilégiés des institutions, ils participent aux débats nationaux et internationaux.

Ces réseaux, qui permettent l'émergence de « courtiers du développement » ne sont pas exclusifs. Ces nouveaux acteurs remplissent un rôle essentiel de lien entre les programmes internationaux et nationaux et les savoirs techniques qui y sont liés, avec les communautés autochtones locales et leurs savoirs dits ordinaires. Pourtant, l'existence de tels rôles peut également devenir un frein à l'appropriation par les communautés locales des projets de développement dans la mesure où au lieu d'être lien entre les différentes échelles des programmes, peuvent émerger des « statuts individuels individualisants ».

« Se développer » devient un enjeu : les acteurs autochtones investissent la marge de manœuvre laissée par les projets de développement. L'accès aux ressources liées au développement introduit l'émergence de nouveaux statuts. À la frontière entre action individuelle et action collective, l'émergence de ces statuts sociaux et économiques apparaît comme une adaptation sociétale de l'autochtonie au développement. Alors que sa pratique modifie substantiellement l'organisation traditionnelle des communautés, son appropriation par ces dernières se présente comme une nouvelle ressource de revendications et de reconnaissance de l'autochtonie.

Le développement, vecteur de la cause autochtone

Face à un processus qui cherchait à fondre les peuples autochtones dans la société libérale, ces peuples ont dû trouver des moyens de résistance voire de survie⁷⁵. À ce titre, nous observons trois processus : l'émergence d'élites locales, porteurs d'enjeux de la cause autochtone, l'acceptation du marché globalisé et l'inscription au sein d'enjeux internationaux comme la problématique environnementale⁷⁶.

⁷⁵. DEROICHE, Frédéric, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre: un questionnement pour l'ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2008, 378 p.

⁷⁶. DUMOULIN, David, *Les réseaux transnationaux de défense des populations autochtones : évolution des alliances et dilemmes d'institutionnalisation*, Communication au Colloque SEI « Les solidarités internationales », 21-22 octobre 2003,

L'émergence d'élites locales précédemment analysées s'inscrit dans des dynamiques de défense de la cause autochtone. En effet, ces porteurs de causes sont à l'interphase entre le développement et sa dimension internationale et la communauté et la reconnaissance de l'autochtonie originelle. À travers cet aspect, les acteurs autochtones inscrivent les enjeux qu'ils souhaitent porter à des échelles plus grandes que celles du Chiapas et du Mexique. L'appropriation du développement s'apparente alors à une opportunité dont la fenêtre ouvre la scène internationale à la cause autochtone. Il s'agit d'envisager les usages qui sont faits de l'identité autochtone en mettant en perspective la façon dont les acteurs se saisissent d'enjeux valorisant leurs positions, leurs intérêts ainsi que l'identité autochtone. En pratique, cela se traduit pour l'autochtonie par la participation au marché économique globalisé et au débat mondial sur l'environnement.

Les acteurs se saisissent de leur identité comme une valeur marchande pour jouer le jeu du marché globalisé. Qu'il s'agisse d'une coopérative de broderie, ou d'une coopérative de café, l'identité autochtone apparaît comme une valeur ajoutée. Nous nous retrouvons dans une situation de commercialisation de l'image autochtone à travers des produits qui s'inscrivent dans leur patrimoine culturel. L'investissement dans le marché global a deux conséquences : accroître les ressources matérielles à travers la commercialisation des produits et l'accès à de nouvelles ressources internationales (notamment fonds et subventions d'ONG) et gagner en visibilité pour faire connaître la cause autochtone.

Parallèlement à l'inscription dans le marché globalisé, les porteurs d'enjeux se saisissent de la question environnementale. En effet, la problématisation internationale de ces enjeux s'apparente à une autre fenêtre d'opportunité pour la cause autochtone. Nous observons une réorientation de la question autochtone originellement fondée sur l'obtention de droits civiques et politiques vers une valorisation de la spécificité de la qualité autochtone de ces peuples. Dans ces conditions, ils s'inscrivent sur la scène internationale comme acteurs en participant aux débats sur le développement ou l'environnement. À ce sujet, l'étude de terrain révèle que la participation d'autochtones à des séminaires sur l'environnement au Japon et aux États-Unis⁷⁷ a tendance à se normaliser.

« Le savoir traditionnel peut aider à fournir des références précises sur le plan écologique qui font partie intégrante des langues traditionnelles autochtones et qui sont véhiculées par ces dernières, comme les appellations traditionnelles des lieux, les histoires et les récits qui révèlent les fonctions premières des habitats naturels dont

9 p.

⁷⁷. Entretiens réalisés auprès de jXel, 30 ans, le 4 janvier 2009 et Petul, 54 ans, le 24 janvier 2010, à Yochibha', communauté tsel'tale, région nord Chiapas.

nous a fait don le Créateur. Ces références sont essentielles pour que les sociétés puissent s'adapter aux changements environnementaux, à la modification de l'utilisation des terres et aux changements climatiques, et pour assurer la survivance des cultures autochtones en dépit de la détérioration de l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui. [...] Nous nous engageons à poursuivre nos pratiques traditionnelles afin de protéger l'environnement en nous basant sur des normes qui correspondent aux lois de la nature du Créateur pour le bien des générations futures⁷⁸ ».

En s'inscrivant dans certains aspects de la mondialisation, la cause autochtone a rejoint une autre mobilisation internationale, la question environnementale et le développement durable. En créant des alliances avec ce secteur, le débat autochtone se redéfinit dans un contexte plus large que la seule question identitaire en proposant une alternative aux relations sociales qui par ailleurs, concernent également les pays dits du Nord : le droit à une génération future. La double mobilisation environnementale et autochtone conduit à la transnationalité des réseaux. En ce sens, les peuples autochtones deviennent des acteurs qui proposent une alternative dans les relations sociales, participant à l'organisation « d'un nouvel ordre mondial⁷⁹ ». À ce titre, nous constatons qu'ils se saisissent pleinement de l'agenda international sur la question, en témoigne la déclaration d'Anchorage pour le sommet de Copenhague :

« Nous sommes extrêmement inquiets devant la dévastation du climat qui va en s'accroissant en raison d'un modèle de développement non durable. Nous subissons des effets profonds et disproportionnés sur nos cultures, la santé des individus et de l'environnement, nos droits en tant qu'êtres humains, notre bien-être, nos modes de vie traditionnels, nos systèmes alimentaires et notre souveraineté sur l'alimentation, sur l'infrastructure locale, sur la viabilité économique et notre survie en tant que peuples indigènes elle-même⁸⁰ ».

Au moment de nos entretiens, se tenait la 15^{ème} Conférence des Parties (COP 15) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). À cette occasion, nous avons pu constater qu'en se saisissant des enjeux de développement économique ou durable, les acteurs autochtones s'inscrivent dans des structures internationales institutionnalisées qui dépassent la seule question de la reconnaissance de leur identité. Ils revendiquent une place et un statut en qualité d'acteur autochtone au sein de ces débats, ce qui leur permet d'acquérir et de maintenir une visibilité sur l'agenda international

⁷⁸. Déclaration de Palenque, Rassemblement des Peuples Autochtones pour la Guérison de la Terre-Mère, Palenque, Chiapas, Mexique, 13 mars 2008.

⁷⁹. DEROCHE, Frédéric, FRITZ, Gérard, FRITZ, Jean-Claude et PORTEILLA, Raphaël (dir.), *La nouvelle question indigène, Peuples autochtones et nouvel ordre mondial*, Paris, l'Harmattan, 2006, 506 p.

⁸⁰. Déclaration d'Anchorage, Sommet général des Peuples Autochtones sur les Changements Climatiques, Anchorage, Alaska, États-Unis, 24 avril 2009.

éloignée de tout rapport de dépendance et d'interdépendance avec un gouvernement local ou national.

Conclusion

La définition de l'autochtonie ne fait pas l'objet d'un consensus, ni sur la scène internationale, ni sur la scène nationale mexicaine. Dès lors, les différentes institutions ont recours aux catégories savantes associées au développement pour définir les acteurs autochtones, condition préalable à la mise en place de programmes. Outre la légitimation de l'action publique engagée par le gouvernement, le prisme technique du développement onusien, permet à la fois la neutralisation voire la dépolitisation de la question autochtone et la supposée appropriation du projet par les acteurs de l'autochtonie. L'adaptation des pratiques autochtones s'illustre particulièrement à travers l'activité agricole. Cette dynamique collective n'éluide pas pour autant des phénomènes d'individualisation conséquents aux pratiques du développement. En effet, c'est davantage le déploiement des moyens techniques qui modifie les structures organisationnelles et relationnelles des communautés autochtones, et donc de l'autochtonie. L'analyse de l'émergence d'acteurs du développement, liens entre les projets aux échelles internationale et nationale, a permis d'esquisser une typologie des réseaux d'appartenance de ces acteurs. Ainsi, ces derniers prennent le risque de voir leurs communautés aliénées par des phénomènes de recomposition sociale : ils se saisissent pleinement des avantages et des contraintes du développement. Si les acteurs autochtones en acceptent les incidences sur leur mode de vie, cette concession leur permet de porter leur cause au delà de leurs seules communautés.

Dans ce sens, nous pouvons donc affirmer que l'intervention et la conception onusienne s'apparente à une réelle fenêtre d'opportunité pour les peuples autochtones. En effet, d'une situation limitée à une relation stricte et unilatérale dominants/dominés dans le cadre d'un État relativement autoritaire (en témoigne le recours à la force militaire dans l'État du Chiapas), l'intervention du PNUD au Mexique en général, et au Chiapas plus précisément, offre une réelle opportunité pour les acteurs autochtones.

Dès lors, le développement devient un moyen d'action et une nouvelle ressource inexistantes dans la seule relation État/peuples autochtones. En l'investissant, les acteurs autochtones mobilisent de nouvelles ressources en dehors des cadres étatiques et acquièrent

un rôle politique, social et économique qui dépasse les cadres d'une seule constitution nationale.

En somme, le développement n'est pas un modèle institutionnel type, préconfiguré à toutes les situations, mais un construit social continu dépendant des interactions *in situ* entre les individus. Il ne doit donc pas être envisagé comme un concept, mais comme objet de pratiques interdépendantes, d'interactions sociales. Saisi par une institution internationale comme le PNUD, il s'apparente davantage à un dispositif universel, général voire impersonnel. Or, sur un terrain aussi singulier que celui de l'autochtonie plurielle, la concrétisation des enjeux du développement ne peut se faire qu'à travers une certaine flexibilité de l'action publique et d'une connaissance du terrain. En effet, seule une connaissance approfondie des pratiques et des savoirs locaux, des normes et références culturelles, du rapport des populations au progrès technique, pourront assurer pleinement l'association et la participation des acteurs autochtones au projet de développement. Une démarche scientifique plus avancée est entreprise afin d'objectiver le rôle et les actions des agences internationales vis-à-vis de ces phénomènes d'appropriations autochtones⁸¹.

⁸¹. PARIZET, Raphaëlle, *Pratiques de la gouvernance démocratique. De la production des normes internationales sur les peuples indigènes aux politiques de reconnaissance des Indiens au Mexique* [Titre provisoire], Thèse de doctorat en cours, sous la direction du Professeur Olivier Nay, Université de Lille 2, CERAPS, UMR (8026)

Bibliographie

ALDAZ HERNÁNDEZ, Humberto, « La política indígena estatal en México », in ROSENBERGER, Markus et PAJUELO TEVES, Ramón. (dir.), *Políticas indígenas estatales en los Andes y Mesoamérica. Avances, problemas, desafíos: un intercambio de experiencias*, Lima, Fundación Konrad Adenauer, 2007, p. 35-83.

GERONIMI, Vincent, BELLIER, Irène, GABAS, Jean-Jacques, VERNIERES, Michel et VILTARD, Yves (dir.), *Savoirs et politiques de développement, Questions en débat à l'aube du XXIe siècle*, GEMDEV, Paris, Editions Karthala, 2008, 264 p.

BENNETT, Colin J., « What is Policy Convergence and What Causes it? », *British Journal of Political Science*, vol.21, n°2, 1991, p. 215-233.

BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p. 3-24.

BOURDIEU, Pierre, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, 251 p.

CHARPENTIER, Jean, « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit international positif », *Revue Québécoise de Droit International*, vol. 2, 1985, p. 195-213.

CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, « Le pouvoir comme fondement de l'action organisée », in CHANLAT, Jean-François et SEGUIN, Francine (Éd.), *L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique*, Montréal, Gaëtan Morin, 1987, 508 p.

DELPEUCH, Thierry, « La coopération internationale au prisme du courant de recherche 'droit et développement' », *Droit et Société*, n°62, 2006, p. 119-175.

DELPEUCH, Thierry, « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies », *Critique internationale*, n°43, 2009, p. 153-165.

DENIEUIL, Pierre-Noël, « Représentations comparées et limites de la notion de participation suscitée en Afrique et en Amérique latine, la participation pour le développement, de Albert Meister », *Revue Tiers Monde*, n°195, juillet-septembre 2008, p. 647-659.

DEROCHE, Frédéric, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre: un questionnement pour l'ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2008, 378 p.

DEROCHE, Frédéric, FRITZ, Gérard, FRITZ, Jean-Claude et PORTEILLA, Raphaël (dir.), *La nouvelle question indigène, Peuples autochtones et nouvel ordre mondial*, Paris, l'Harmattan, 2006, 506 p.

DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant G., « Legitimizing the New Legal Orthodoxy », in DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant G. (éd.) *Global Prescription. The Production, Exportation, and Importation of a New Legal Orthodoxy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2002, p. 306-334.

DOLOWITZ, David P. et MARSH, David, « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy Making. », *Governance*, vol. 13, n°1, 2000, p. 5-23.

DOLOWITZ, David P. et MARSH, David, « Who Learns What from Whom: a Review of the Policy Transfer Literature », *Political Studies*, vol. 44, n°2, 1996, p. 343-357

DUMOULIN, David, *Les réseaux transnationaux de défense des populations autochtones : évolution des alliances et dilemmes d'institutionnalisation*, Communication au Colloque SEI « Les solidarités internationales », 21-22 octobre 2003, 9 p.

- DURKHEIM, Émile, *Le suicide : Etude de Sociologie*, Paris, PUF, 2007 [1897], 463 p.
- EVANS, Mark (dir.), *Policy Transfer in Global Perspective*, Aldershot, Ashgate, 2004. p. 10-43.
- FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits : 1954-1988, Tome 4, 1980-1988*, Paris, Gallimard, 853 p.
- FOSSIER, Arnaud et MONNET, Éric, « Les institutions, mode d'emploi », *Tracés, Revue de Sciences humaines [en ligne]*, n°17 « Que faire des institutions ? », 2009 (2), 23 p.
- HABERMAS, Jürgen, « Scientification de la politique et opinion publique », in *La Technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973, 211 p.
- KEUCHEYAN, Razmig, « L'imagination constructiviste. Une enquête au centre de sociologie de l'innovation », *L'année sociologique*, vol. 58, 2008 (2), p. 409-434.
- LAGROYE, Jacques, « La légitimation » in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, vol. 1, 1985, p. 395-467.
- LÓPEZ MONJARDÍN, Adriana, « La paciencia zapatista », *La Jornada, suplemento mensual*, n°46, fév. 2001.
- MERTON, Robert K., *Social Theory and Social Structure*, 1968 [1949], New York, The Free Press, 702 p.
- MEYER, John W. et ROWAN, Brian, « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », *The American Journal of Sociology*, vol. 83, n°2, septembre 1977, p. 340-363.
- MOGUEL, Patricia et SOTO-PINTO, Lorena, « Tome café, tome conciencia: concepto, principios y ética de la cafecultura sustentable », *Ecofronteras* n°16, 2008, México, Ecosur, p. 18-21.
- MUCCHIELLI, Alex, « Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains », *Recherches qualitatives et production de savoirs, Recherches qualitatives*, Hors-série « Les Actes », n°1, p. 41-60.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre et BIRSCHENK Thomas, «Les courtiers locaux du développement», *Le bulletin de l'APAD*, n°5, 4 juin 2008.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *Anthropologie et développement : Essai de socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, 221 p.
- SEN, Amartya, *Repenser l'Inégalité*, Paris, Seuil, 2000, 281 p. [*Inequality re-examined*, Oxford, Clarendon Press, 1992].
- STONE, Diane, « Transfer agents and global networks in the 'transnationalization' of policy », *Journal of European Public Policy*, vol. 11, issue 3, Budapest, Hungary, Centre for Policy Studies, Central European University, June 2004, p. 545-566.
- TREJO, Guillermo, Religious Competition and Ethnic Mobilization in Latin America: Why Catholic Church Promotes Indigenous Movements in Mexico, *American Political Science Review*, vol. 103, n°3, Août 2009, p. 323-342
- WOLMAN, Harold et PAGE Ed, « Policy Transfer among Local Governments: An Information Theory Approach », *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, octobre 2002, vol. 15, n°4, p. 477-501.